



Analyse du projet d'avis n°3 du « Pacte pour un enseignement d'excellence »

Des questions et des remarques d'un enseignant inquiet

*Je m'engage à mettre toutes mes forces
et toute ma compétence au service de l'éducation
de chacun des élèves qui me sera confié.*

Serment de Socrate,
prononcé par tous les enseignants au terme de leur formation

Karim Djaroud
Le 28 avril 2017

Dans ce document sont listés des extraits du projet d'avis n°3 concernant le « Pacte pour un Enseignement d'Excellence ». Chaque extrait est suivi de commentaires et/ou de questions suscitant une réflexion supplémentaire.

Cette réforme n'est pas entièrement mauvaise ni entièrement bonne. Ce qui me pose le plus problème est l'apparente nécessité d'imposer une logique entrepreneuriale au fonctionnement des écoles et du système scolaire. Les élèves ne sont pas équipés pour gérer cette logique. La compétition est présente dans le monde (entre autres modes de pensée). Que faire une fois adulte si on n'a fonctionné que selon ce modèle de vie ? Comment peut-on repenser complètement l'école sans qu'une seule fois le mot SOLIDARITÉ n'apparaisse dans l'avis n°3 ?

La réforme a enclenché un processus bénéfique : elle est tout d'abord à la source d'un débat d'idées à propos des enjeux et des mesures concrètes à envisager pour améliorer l'avenir des enfants scolarisés en FWB. Bien sûr, il faut faire quelque chose pour notre enseignement ! La réunion d'experts et la mise en chantier d'études sérieuses et poussées sont des débuts indispensables à toute réforme d'importance. Je félicite le travail réalisé car il a apporté des idées nouvelles mais surtout, il a mobilisé des centaines de personnes dans un immense débat qui a lieu entre autre sur *Facebook* dans le groupe public appelé « Non au pacte d'excellence ». Le débat est un fondement de notre société.

Je désire par-dessus tout que les responsables de cette réforme comprennent qu'une consultation populaire des acteurs de l'enseignements est indispensable pour déterminer les points de convergence et de divergence, pour isoler les mesures qu'ils jugeront contre-productifs et pour en débattre afin de trouver une solution qui rassemblera tout le monde. A mon avis, il manque quelques années de consultation et de construction collaborative pour proposer en plus des recommandations générales des plans d'actions concrets. C'est pour cette raison qu'on dit souvent que le Pacte nous est « vendu » que comme un chat dans une boîte... On ne sait pas s'il y est ou pas !

Venant d'un milieu ouvrier et défavorisé, ma philosophie personnelle en politique se fonde sur le progrès social et économique, la démocratie et l'humanisme. Pour respecter ces valeurs et faire comprendre une fois pour toute que la majorité au pouvoir en FWB et son gouvernement travaille pour la jeunesse et non pour les budgets, je propose que le Ministère de l'Education réalise une consultation des acteurs du terrain, des parents et des élèves. Cela permettrait de dégager les grandes lignes du Pacte sur lesquelles les personnes qui vivent l'enseignement au quotidien sont majoritairement pour, celles sur lesquelles elles n'ont pas un avis clair et celles sur lesquelles elles sont contre (en ajoutant des idées constructives). Les contraintes d'une telle entreprise ne sont doute pas simples mais elles ne sont sûrement pas insurmontables ! Comme l'écrivent les auteurs du projet d'avis n°3, on ne peut réformer durablement l'école qu'avec l'adhésion de ses acteurs.

Des questions et des remarques d'un enseignant inquiet

Pour atteindre les objectifs du Pacte, je milite pour que la Ministre de l'éducation affirme son rôle d'arbitre et rassemble toutes les cartes dans ses mains : les études et les conclusions des experts d'un côté, l'avis et les idées des personnes du terrain de l'autre.

Karim Djaroud,
enseignant de la 1^{ère} C à la 6^{ème} P en sciences
au Collège Saint-André (Auvélais et Fosses-la-Ville)

AXE1

Enseigner les savoirs et compétences de la société du 21ème siècle et favoriser le plaisir d'apprendre, grâce à un enseignement maternel renforcé, à un tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire et à un cadre d'apprentissage révisé et reprecisé

OS1.1 RENFORCER LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT MATERNEL

P29 L'identification des domaines d'apprentissage doit s'accompagner d'une **réflexion sur les attentes implicites des enseignants**

- *Réflexion qui doit avoir lieu pour rendre ces attentes explicites : consultation, sondage large, discussions en journées pédagogiques,...).*

P31 La question des sanctions relatives au non-respect de l'obligation scolaire devra également faire l'objet d'analyse approfondie.

- *Il faut faire cette analyse pour avoir un avis construit ! A joindre au prochain projet d'avis.*

P32 Les relations écoles – familles sont en effet un déterminant essentiel de la fréquentation régulière de l'école maternelle et, afin de renforcer ce dialogue, il importe d'une part que les équipes éducatives (enseignants, CPMS, etc.) développent des relations de collaboration structurée avec des intervenants extrascolaires, et d'autre part de **réaliser un cadastre des différents types de dispositifs formels et informels qui favorisent des relations de confiance avec les familles**

- *Comment développer des relations de collaboration structurée ? Ce cadastre doit être réalisé pour pouvoir avoir un avis construit. Est-il prévu dans le phasage ?*

p33 Il s'agit de mettre en évidence ce qui permet de dégager des indices qui assurent la continuité entre M3 et P1, P1 et P2, M2 et M3, M1 et M2, P2 et P3, en prenant en compte toutes les actions dont les élèves sont bénéficiaires : enseignants titulaires, enseignants à temps partiel, maîtres de psychomotricité, enseignant d'EPS, de seconde langue, etc.

- *Il faut dégager ces indices par une consultation des acteurs de l'enseignement. Est-il prévu dans le phasage ?*

P34 le GC souligne que **généraliser la pédagogie basée sur la différenciation et la remédiation** exige, outre la formation accrue des enseignants, l'élaboration d'une approche organisée sur la base d'outils précis et appropriés par les équipes pédagogiques (voir *infra*).

- *Quels outils ? Comment les acquérir une fois qu'ils seront établis ? A préciser pour avoir un avis construit. Est-ce prévu dans le phasage ?*

Pour éradiquer le maintien et le redoublement et en vue de la prise en compte précoce des difficultés d'apprentissage, il est essentiel de promouvoir et de développer le principe d'espace d'innovation

- *Qu'est-ce qu'un espace d'innovation ? Existe-t-il des exemples ?*

P36 Renforcer le dialogue école-famille : Dans le cadre de la réforme des CPMS (initiative OS4.5.a), déploiement de ressources capables d'assister les établissements dans la mise en œuvre de stratégies d'amélioration sur ce point

- *Quelles ressources ? Pour établir quelles stratégies précisément ?*

OS1.2 METTRE EN PLACE UN TRONC COMMUN POLYTECHNIQUE ET PLURIDISCIPLINAIRE RENFORCE

P38 En s'engageant dans un cursus commun, les élèves devront s'ouvrir à une même pluralité de champs de connaissances et de compétences, qu'ils devront maîtriser avec un niveau d'exigence bien calibré.

- *Quel niveau d'exigence ? Reviendra-t-on aux points ? Minimum 50% ? Comment pondérer les domaines entre eux ?*

la promotion d'une plus grande égalité sociale face à l'école ; et la garantie de la maturation du choix d'orientation ultérieur, notamment par le recul du choix des filières de spécialisation.

- *Le recul est-il favorable à tout le monde ? N'est-ce pas faire « attendre » un élève qui sait après 2 ans passés dans le secondaire et créer une frustration inutile ?*

P39 Les sept domaines d'apprentissages se déploient tout au long du tronc commun, selon une intensité progressive et variable selon les années, en assurant la maîtrise des savoirs et compétences de base et le développement progressif d'un ensemble de savoirs et compétences plus larges.

- *Comment les insérer dans la grille horaire et les pondérer ?*

L'apprentissage des savoirs de base constitue une des priorités de l'ensemble des dispositifs de remédiation et de dépassement.

- *Comment faire apprendre les savoirs de base à l'aide du système RCD alors que pour ça, il s'agit de réaliser un effort conscient : étudier, retenir, réécrire, relire... ?*

P40 La mise sur pied d'un tronc commun renforcé suppose également d'harmoniser l'obligation d'apprentissage afin que l'ensemble des élèves entament l'apprentissage d'une deuxième langue dès la P3 et d'une troisième langue dès la S1.

- *Comment pallier au manque d'enseignants en langue ?*

P43 Il est essentiel que le tronc commun comporte des enseignements de gestes *techniques*. Ceux-ci ne peuvent pas se limiter à l'analyse « livresque » d'objets techniques, mais comporter des travaux de conception et de production se traduisant par des réalisations.

- *Dans toutes les écoles organisant le TC en primaire et en secondaire ? Comment leur fournir du matériel adapté et « créer » les espaces pour l'entreposer/l'utiliser ?*

P44 En outre, le champ du *numérique* s'inscrira, pour une large part, de manière *transversale* au sein des disciplines existantes.

- *Pense-t-on à éduquer aux dangers du numérique (utilisation prolongée causant des lésions oculaires et cognitives, harcèlement, prédation sexuelle,...) ? Quels dispositifs vont-ils être mis en place pour cela ?*

Il s'agira dans ce cas de veiller à éviter les risques liés à la fracture numérique, en particulier les disparités existant en matière d'accès aux nouvelles technologies.

- *Est-ce qu'il s'agit de faire en sorte que chaque enfant de la FWB possède un ordinateur chez lui avec une connexion internet ? Ou qu'il puisse les avoir à l'école ? Dans ce cas, il existera toujours cette fracture. Comment faire alors ?*

P47 Durant tout le tronc commun, il s'agit d'ancrer la dynamique du choix dans l'apprendre et pas uniquement sur des projections de ce que l'on aimerait faire plus tard

- *C'est paradoxal car le TC a comme objectif de favoriser un choix positif entre la 3^{ème} et la 4^{ème} secondaire. Il est implicitement clair qu'il faut aussi montrer aux élèves la projection des 7 domaines dans des métiers. C'est une contradiction.*

Si les conditions décrites ci-dessous¹ sont réunies, le GC s'accorde sur la nécessité d'un allongement du tronc commun d'une année. Ce n'est qu'à plus long terme, après l'évaluation du parcours complet d'au moins une cohorte d'élèves, qu'un allongement de deux années du tronc commun pourrait être envisagé.

- *L'allongement d'une année repoussera le choix d'élèves qui savent dès la 2^{ème} année secondaire la section/le type d'enseignement qu'ils désirent/sont capables de suivre. C'est une mesure très contraignante qui créera de la frustration. Ne peut-on pas créer un sondage vers tous les élèves de 2^{ème} secondaire de la FWB durant une période de cours pour récolter leurs intentions futures ?*

P49 Il s'agit d'une part de développer des outils de diagnostic précoce, la pédagogie de la différenciation et de la remédiation...

- *Quels outils ? Comment mettre en place concrètement, sur base d'exemples, la pédagogie de la différenciation et de la remédiation ?*

nouveau dispositif organisationnel dit de « remédiation, consolidation et dépassement »

Un nombre défini de périodes spécifiques est également prévu et dédié aux fonctions de RCD dans la grille horaire des élèves et des enseignants, afin que les élèves se consacrent soit à la remédiation, soit au dépassement.

- *Pouvons-nous avoir un exemple ? Serait-ce intégré dans l'horaire de chaque prof ? De chaque classe ? Ne serait-ce pas qu'une période d' « école des devoirs » ? Au CSA Fosses l'an prochain, nous programmeront deux périodes de cours dans chaque classe au même moment (mardi et jeudi fin de journée) : 6 périodes en tout. 6 profs recevront chacun une période dans son horaire. Par trois, ils assument les cours suivants : math, français, anglais le mardi ; sciences, EDM, néerlandais le jeudi. Mais les élèves d'une classe pourront visiter l'autre classe pour être avec le prof qu'il leur faut en autonomie. Le système n'est pas obligatoire et est décidé au préalable en accord avec l'élève. Le prof inscrit ensuite l'élève dans un tableau récapitulatif.*

¹ Un contenu authentiquement polytechnique ; la formation et la préparation des enseignants ; un dispositif de remédiation, consolidation, dépassement adapté aux rythmes de chaque élève ; des modifications substantielles des pratiques d'évaluation des apprentissages ; la mise en place de modalités structurelles et organisationnelles ; et une organisation flexible des parcours des élèves et de leur orientation à l'issue du tronc commun.

P52 Cette année leur donnerait également l'opportunité de suivre anticipativement certains cours complémentaires au sein du secondaire supérieur, dans la filière de leur probable choix, soit à titre d'observation et d'aide à l'orientation, soit même, en cas de passation d'épreuves et de réussite, à titre dispensatoire (par un système d'octroi de crédits).

- *Ce système est très compliqué à mettre en place. Cette ambition ne pourra pas être recevoir les moyens qu'il lui faut... Pouvons-nous au minimum avoir un exemple de grille de cours ?*

P54 le fondamental puisse, sur la base d'une adaptation légale, organiser les trois dernières années du tronc commun.

- *C'est une révolution incroyable ! Puisque la plupart des infrastructures sont déjà existantes, il faudra alors fusionner des établissements. Qu'en sera-t-il des PO des écoles du réseau libre ?*

La séparation géographique des établissements du tronc commun de ceux qui accueillent les années suivantes permettrait en effet d'éviter la « présélection » des élèves entrant dans le premier degré en fonction de l'offre de formation au-delà du tronc commun, et de retarder effectivement la première orientation à l'issue du tronc commun.

- *Cette séparation géographique s'accompagnerait d'un investissement en nouveaux locaux pour les écoles TC et révolutionnerait d'une année à l'autre l'organisation des établissements. Ce serait se jeter dans le vide !*

Concernant le phasage précis, il s'agira tout d'abord de veiller à la préparation des équipes éducatives (en formation initiale et continue) notamment en s'assurant de leur adhésion à la fois aux enjeux et aux modalités du nouveau tronc commun.

- *Cette adhésion n'est pas assurée : la majorité de la base syndicale a dit « non » ou « non mais », une opposition se forme à chaque rencontre du Pacte, un groupe Facebook comprenant plus de 24000 adhérents a été fondé et s'intitule « Non au pacte d'excellence ». Une consultation large et obligatoire pourra dégager des pistes de réflexions sur les points de tension qu'il faudra alors adapter.*

P59 Pour les établissements existants, possibilité d'inclure des incitants financiers à la séparation physique dans le cadre du financement des investissements immobiliers

- *Combien cela coutera-t-il ? Existe-t-il une projection ? Cet argent ne serait pas mieux investi ailleurs ?*

OS1.3 DEVELOPPER L'APPROCHE EDUCATIVE DE L'ORIENTATION

P61 - l'insertion de contenus liés à l'orientation dans les contenus des cours ;

- *C'est contradictoire avec ce qu'il est écrit à la page 47 et à la volonté de ne pas montrer les 7 domaines dans leurs perspectives futures.*

P62 la création de partenariats entre professionnels de l'enseignement, professionnels de l'orientation et partenaires externes ;

- *Comment formaliser ces partenariats ? Quels partenaires externes ? Existents-ils ?*

OS1.4 REFORMER LA STRUCTURE DES DERNIERES ANNEES DU SECONDAIRE ET AMELIORER LES TRANSITIONS CHARNIERES

P66 Concernant le nombre de filière, le Groupe central préconise un **modèle à deux filières reposant sur un enseignement de « transition vers le supérieur » et une filière d' « enseignement qualifiant »**.

- *Cette fusion doit être sujette à la consultation des professionnels qui donnent les cours pratiques pour savoir s'il existe des sections qui seront pénalisées de cette fusion. Certaines sections amènent à certaines études supérieures (techniques sociales par exemple). Préparer les élèves de ces sections dans un enseignement de transition ne les aidera pas car ils seront soumis à des cours qu'ils ne désirent pas...*

Une certaine différenciation pourrait néanmoins se réaliser au sein des orientations internes à ces deux filières.

- *Comment mettre en place cette différenciation ? Sera-t-elle à la hauteur des différences entre les sections actuelles TQ et P ?*

des passerelles entre les filières en début de secondaire supérieur moyennant des modalités contraignantes équivalentes – dans les deux sens – devront également être spécifiées.

- *Il faut qu'elles soient déjà spécifiées pour savoir de quoi il s'agira ! A préciser dans le phasage.*

P67 Au sein de cet ensemble « enseignement de transition », soit on définirait un continuum d'options, soit on distinguerait plus explicitement une filière dite « générale » et une autre dite « technologique », tournée vers certains secteurs professionnels nécessitant une formation dans l'enseignement supérieur ;

- *J'opte pour ce second choix. Est-ce utile alors de fusionner les sections P et TQ ? Ça n'a plus de sens.*

et de **ne plus intégrer dans l'enseignement dit « qualifiant » des filières qui ne le sont pas**, soit parce qu'elles ne débouchent pas sur un certificat de qualification (techniques sociales et techniques artistiques), soit parce qu'elles délivrent ce type de certificat, mais n'offrent pas de qualification précise permettant d'accéder à un emploi. Ces filières doivent être intégrées dans une forme de transition.

- *Il faut consulter la base des enseignants/directions pour avoir leur avis.*

telles que le « tuilage » de la formation initiale des enseignants ; le fait de favoriser l'élaboration de supports pédagogiques communs, notamment des manuels coordonnés ; le fait d'assurer une meilleure continuité au sein des référentiels entre les niveaux primaire et secondaire ; l'inscription de la préoccupation de l'accompagnement de la transition au sein des projets d'établissements / plan de pilotage.

- *Peut-on avoir des exemples de ce tuilage ? De cette meilleure continuité ? Ne faudrait-il pas commencer par cela ?*

OS1.5 REVISER ET PRECISER LE CADRE D'APPRENTISSAGE

P73 Adresser des recommandations aux rédacteurs des référentiels en cours et à venir concernant en particulier l'articulation entre savoirs et compétences, (...), de veiller dès lors à se départir de la vision selon laquelle les savoirs se réduiraient au statut de « ressources » au service de l'acquisition de compétences

- *Il faut alors clarifier les choses : pour fixer les savoirs, il faut étudier et réaliser un effort conscient à la maison et avec l'aide des parents (si nécessaire). Depuis des années, les élèves et les enseignants flottent dans un flou intolérable. Il faut clarifier les attentes une bonne fois pour toute ! Il aurait mieux fallu commencer aussi par ça.*

P75 Optimiser la composition des groupes de travail de rédaction des référentiels et le mode de désignation des personnes composant ces groupes, afin de s'assurer une diversité de fait des groupes de travail et d'éviter les phénomènes naturels d'endogamie épistémologique et méthodologique. Dans cette optique, différentes modalités peuvent être envisagées, telles que le fait de favoriser la présence dans les groupes de travail de spécialistes universitaires, d'enseignants exerçant effectivement dans les classes, d'acteurs extérieurs à l'école obligatoire, ou d'enseignants d'autres disciplines ; ou d'inclure ou, à minima, de consulter des enseignants de la discipline sélectionnés aléatoirement sur la base d'un échantillonnage stratifié (ex. par réseau, par années d'ancienneté, par filières, par type d'établissements...), de manière à refléter la diversité des 2 points de vue.

- *Il faut planifier alors cette consultation dans le phasage de l'implémentation du Pacte.*

P76 Dans la perspective générale visant à favoriser **l'autonomie et la responsabilisation des acteurs** en regard d'objectifs clairs et explicites, **la procédure d'agrément des manuels actuellement en vigueur devraient être supprimée**. Celle-ci est inadéquate dans la mesure où elle ne vise qu'à vérifier la conformité des manuels à un certain nombre de principes généraux. Son amélioration supposerait l'introduction de nouvelles exigences de qualité, ce qui complexifierait encore la procédure sans lui apporter l'objectivité qui lui fait défaut.

- *Au contraire, il faut un comité de pilotage des manuels pour vérifier les erreurs et leur bonne appropriation des programmes et des socles de compétences. Il faut s'assurer de leur qualité !!!*

OS1.6 REUSSIR LA TRANSITION NUMERIQUE

OS1.7 INTEGRER LA CULTURE AU PARCOURS SCOLAIRE

P98 Développer un Parcours d'Education Culturelle et Artistique (PECA)- Autres aspects (visites extérieures, visites d'artistes,...)

- *Il faut créer des synergies avec des acteurs externes. Lesquels ? Seront-ils d'accord ? Faudra-t-il prévoir un budget pour payer les spectacles des enfants ? Est-ce prévu dans le phasage ?*

AXE 2

MOBILISER LES ACTEURS DE L'ÉDUCATION DANS UN CADRE D'AUTONOMIE ET DE RESPONSABILISATION ACCRUES EN RENFORÇANT ET EN CONTRACTUALISANT LE PILOTAGE DU SYSTÈME ÉDUCATIF ET DES ÉCOLES, EN AUGMENTANT LE LEADERSHIP DU DIRECTEUR ET EN VALORISANT LE RÔLE DES ENSEIGNANTS AU SEIN DE LA DYNAMIQUE COLLECTIVE DE L'ÉTABLISSEMENT

P103 Les écoles sont toutes au service d'une politique générale, elles doivent souscrire à un ensemble de règles qui encadrent leur action et de dispositifs uniformes en matière d'objectifs et de reddition des comptes.

- *Non, les écoles ne sont pas au service d'une politique générale (voir le décret Missions) ! Et affirmer qu'il faut qu'elles rendent des comptes est insultant !*

S'ils ne sont pas discutés et assumés collectivement par l'équipe enseignante, tous les rapports d'audit, indicateurs, tableaux de bord et contrats d'objectifs resteront inopérants au mieux, et au pire ils ajouteront une charge bureaucratique. C'est collectivement qu'une école assume ses missions, c'est donc collectivement qu'elle doit assumer ses responsabilités.

- *Dans ce collectif, il faut alors ajouter les parents et les élèves ! Car retenir des savoirs est la responsabilité des élèves. Sauf que cela sera retenu dans les indicateurs et dans les évaluations des établissements. C'est mettre l'entière responsabilité de l'éducation des jeunes sur l'enseignement. C'est rejeter les parents en tant qu'acteurs principaux de l'éducation de leurs enfants !*

P104 Le GC est enfin convaincu de la nécessité **d'éviter une tentation fondamentale : celle du contrôle technocratique et de la surcharge bureaucratique.**

- *Cette surcharge sera effective car on ajoute une tâche aux directions dans l'élaboration et la négociation des plans de pilotage.*

La responsabilisation collective de l'établissement ne se restreint pas aux seuls enseignants : elle doit **s'étendre aux parents** via l'association des parents et à d'autres acteurs pertinents de l'environnement de l'école via le Conseil de participation. Elle doit bien sûr aussi s'étendre aux élèves.

- *Comment les intégrer TOUS dans cette responsabilisation ?*

OS2.1 DEPLOYER UN NOUVEAU CADRE DE PILOTAGE, CONTRACTUALISANT LES RELATIONS ENTRE LE PR ET LES ÉCOLES

P106 Le dispositif doit contribuer à responsabiliser l'ensemble des parties prenantes : établissements, PO, fédérations de PO, administration centrale. Il doit impliquer les associations de parents.

- *Comment les impliquer ? Il s'agit de l'intérêt de leurs enfants !*

P107 c) la négociation de ce plan avec l'autorité centrale (en pratique, le DCO en charge de l'établissement concerné)

- *Quelles seront les marges de négociation ? Le DCO ne sera-t-il pas capable d'imposer ce qu'il veut ? Les écoles peuvent-elles refuser des propositions des DCO ?*

P109 Il y a lieu de proscrire toute standardisation mécanique : les objectifs assumés/assignés aux établissements doivent être adaptés aux réalités et contraintes locales (publics scolarisés, difficultés spécifiques, etc.) comme aux résultats d'ores et déjà atteints par l'établissement concerné.

- *Une belle volonté. Comment la garantir ?*

Le plan de pilotage, doit faire – au minimum - l'objet d'une diffusion explicite auprès de l'ensemble des parties prenantes,

- *Il n'y a pas (encore) de diffusion. Quand sera-t-elle mise en place ?*

P110-111 Enfin, en dernier ressort, des sanctions peuvent être prononcées en termes de réduction, voire de suppression, des moyens de fonctionnement et d'encadrement (condition de financement des établissements).

- *Ce sont des sanctions qui priveront les établissements des moyens indispensables à la poursuite des objectifs des plans de pilotage. C'est contradictoire. De plus, comment travailler de manière sereine quand une épée de Damoclès se trouve au dessus de chaque établissement ?*

P112 Sur base de ce diagnostic, l'établissement dispose du temps nécessaire (maximum 6 mois) pour préparer (ou actualiser) son nouveau plan de pilotage. Une réflexion se déploie au sein de l'institution qui mobilise les personnels et implique les parents.

- *Comment les impliquer TOUS ?*

L'ensemble du processus se caractérise par un dialogue constant et une implication des équipes pédagogiques et éducatives ainsi que des parents.

- *Comment impliquer TOUS les parents (pas seulement ceux qui le veulent bien au départ, et qui sont souvent les parents d'élèves qui éprouvent moins de difficultés) ?*

P122 Les directions doivent disposer du temps nécessaire pour assumer leur leadership, ce qui renvoie à l'octroi d'un soutien administratif et éducatif

- *Comment financer ces soutiens administratifs et éducatifs ? Quand cela est-il prévu dans le phasage ?*

P126 La composition de la commission de pilotage devra à l'avenir refléter la composition du groupe central du Pacte.

- *Pourquoi ? N'est-ce pas une mesure qui vise à pérenniser une fonction rémunérée à des personnes qui la désire ? Ne faudrait-il pas faire un appel à candidature ?*

OS2.2 DEVELOPPER LE LEADERSHIP PEDAGOGIQUE DES EQUIPES DE DIRECTION

P134 : Cette perspective place la direction scolaire au pilotage de l'enseignement dans son établissement,

- *Comme écrit aux pages 103 et 112, il faut maximiser l'implication et la responsabilisation des équipes pédagogiques et des parents. Comment faire si on place la direction seule au pilotage ? C'est une contradiction.*

Le travail pédagogique en équipe peut générer des résistances, l'autonomie étant traditionnellement valorisée par l'enseignant dans sa classe.

- *Selon mon expérience et celle de dizaines de collègues, il n'y a pas de résistances au travail en équipe. C'est juste compliqué à organiser. Là, on incite à croire que les enseignants manquent d'esprit d'équipe et ne sont pas assez compétents.*

P137 Un consensus existe au sein du GC pour impliquer dans des conditions à définir les directions dans les primo-recrutements des enseignants et des autres personnels dans le respect des règles statutaires actuelles ou telles qu'elles pourraient évoluer.

- *De quelles évolutions parle-t-on ? Qui fait partie de ce consensus ?*

En toutes hypothèses, le GC considère qu'à tout le moins le directeur doit pouvoir remettre son avis sur toute décision du PO affectant la gestion des ressources humaines de son établissement pour laquelle le PO dispose d'une marge d'appréciation.

- *L'avis de la direction est déjà, dans la plupart des cas selon ma propre direction, écouté par les PO.*

P140 Pour les directions, en raison de leurs responsabilités propres, les évaluations sommatives peuvent être plus fréquentes que pour les enseignants. Dans ce cadre, de plus en plus de pays s'orientent, pour les chefs d'établissement scolaires, vers des systèmes de mandats renouvelables.

- *Comme pour tout le monde, une expérience longue permet à un membre du personnel d'être plus efficace. Pouvoir ouvrir la porte à des changements implique un « flottement » dans le leadership des directions. Ce serait contraire par rapport à la valorisation des directions.*

P141 Ce processus (l'évaluation des directions) prend cours avec **une clarification de la lettre de mission, de la définition de la fonction** (outillé de référentiels), **du contrat d'objectifs** et donc d'une définition de la performance attendue du chef d'établissement ;

- *Pourquoi parler de performance ? C'est une idée qui fausse le rôle des directions et ce qu'on attendra des établissements car les résultats d'une école vont, selon le Pacte, dépendre des équipes pédagogiques et non uniquement des directions.*

Le processus d'évaluation (des directions) peut associer dans sa mise en œuvre une **expertise technique** spécialisée ;

- *De quoi parle-t-on ? Qui formulera cette expertise ? Selon quels critères ?*

OS2.3 VALORISER ET RESPONSABILISER LES ENSEIGNANTS DANS LE CADRE D'UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE D'ORGANISATION APPRENANTE ET D'UNE EVOLUTION SUBSTANTIELLE DE LEUR METIER LIEE AUX ENJEUX ACTUELS DE L'ECOLE

P151 Dans ce contexte, le GC s'accorde sur la nécessité d'un renforcement de la formation initiale des enseignants. Il prend acte de la volonté du gouvernement d'allonger cette formation pour qu'elle comporte 4 à 5 années et qu'elle intègre les différentes formes d'enseignement supérieur.

- *Selon ma propre expérience et celle de nombreux collègues, il faut clarifier les volontés en termes d'apprentissages des cours psychopédagogiques. Un sondage large aurait pu relever ce facteur. Un allongement sans réflexion n'apportera rien de plus qu'une fuite des futurs étudiants loin de cette formation (trop longue et donc, trop couteuse).*

P155 En cas de nécessité (établissements soumis à un plan de rattrapage) ou d'urgence (justifié par une actualité imprévisible), le nombre de jours de suspension des cours peut être augmenté. Dans ce cas, les élèves sont pris en charge (par des APA's, par exemple).

- *Qui fournira cette prise en charge ? Les APA's sont répandues en primaire, pas dans le secondaire. Il faut former les auteurs de ces futures APA's. Ce n'est pas prévu dans le phasage.*

P156 Le développement d'une véritable politique de formation individuelle nécessite une diversification des modes de formation, qu'une réflexion soit menée sur l'organisation partielle de ces formations individuelles, hors temps de présence des élèves, dans le temps de travail tel que clarifié ci-dessous.

- *Cette réflexion doit être aussi apportée aux acteurs de l'enseignement via un sondage. Cette réflexion n'est pas prévue dans le phasage.*

P163 Le GC retient la proposition d'organiser la déclaration des vacances d'emploi (temporairement ou définitivement vacant) sur la base de la population du 15 janvier (année scolaire X -1) au lieu de la population du 1er octobre (année X lors que de laquelle l'emploi doit être pourvu).

- *Quel intérêt ? S'il y a un arrivage conséquent d'élèves une année, les normes ne seront pas mise à jour. Le bénéfice en termes d'encadrement viendra l'année prochaine. C'est peu pratique.*

P164 Le GC s'accorde sur le fait qu'une façon de stabiliser plus rapidement l'enseignant débutant et de limiter le morcellement de sa charge de travail est de revoir certains aspects du régime des congés, absences et disponibilités.

- *Quels aspects ? Pour les revoir dans quels sens ?*

P169 Le **service à l'école et aux élèves** : conseils de classe, délibérations, réunions de parents, activités parascolaires à définir, surveillances, suivis individuels d'élèves. La participation à des conseils de classe et à des réunions de parents même en dehors des heures de cours, ainsi que des surveillances et des remplacements éventuels, sont organisés selon des modalités concertées annuellement au sein de l'organe de concertation locale.

- *Pour des activités parascolaires (le w-e par exemple), les enseignants seront-ils obligés par leur contrat de travail de s'y rendre ? On change complètement les conditions de travail en rendant les enseignants corvéables à merci. Une autre idée : faudra-t-il venir à un régime traditionnel à 38h/semaine (dont 22 périodes de cours pour un régent) avec 20 jours de congés légaux ? Ça porte un désavantage en termes d'organisation (si je décide de prendre 10 jours de congés la semaine prochaine, ça déforcera mon école et mes classes... mais tant pis alors).*

- Le **travail collaboratif** : réunions d'équipe pédagogique, réunions de l'équipe éducative, travail avec les collègues, participation aux organes de décision dans le cadre d'un leadership partagé, coaching d'enseignants débutants.

- *La participation aux organes de décision signifie-t-il que les enseignants ont un pouvoir de décision ?*

P170 Des heures supplémentaires rémunérées pleinement pourront être effectués par les enseignants au-delà de ces seuils (les horaires hebdomadaires) dans le cadre du NTPP de l'établissement et de balises à définir.

- *Comment financer ? Existe-t-il une estimation des heures à payer ?*

Le cadre décréte doit par ailleurs consacrer le principe de deux périodes par semaine à consacrer par chaque enseignant au travail collaboratif.

- *Bonne idée ! Dans ou hors des 22/20/30 périodes hebdomadaires ?*

Les jours de formation continuée complémentaires se dérouleront en dehors des périodes où l'enseignant a la charge de sa classe et ils feront l'objet d'une prime ou d'un système de compensation équivalent.

- *Comment trouver le personnel qualifié pour toutes ces formations (qui vont augmenter en nombre vu l'obligation) ? Comment les financer ?*

P171 C'est collectivement qu'une école assume ses missions, c'est donc collectivement qu'elle doit assumer ses responsabilités.

- *Ce collectif doit inclure les parents qui ne seront alors jamais tenu pour responsables des manquements aux missions... C'est dévaloriser les équipes pédagogiques que de tout remettre sur leur dos.*

P173 une procédure d'évaluation défavorable peut être enclenchée à tout moment par le chef d'établissement.

- *Et si le chef d'établissement à un parti pris ?*

P174 concernant la personne de **l'évaluateur dans le cadre de l'évaluation formative**, le GC considère que la possibilité doit être laissée au chef d'établissement de déléguer ce rôle à un ou plusieurs enseignants expérimentés

- *Et s'il y existe des affinités entre enseignants causant un parti pris ? Comment pallier cette tendance ?*

P176 Dans le cadre des deux premières étapes de la carrière (enseignant temporaire ou définitif), afin de leur permettre de se concentrer principalement sur leur intégration dans le métier d'enseignant, les enseignants considérés comme « débutants » ne se voient pas confier a priori de missions spécifiques par rapport au service aux élèves et à l'école.

- *Certaines missions peuvent leur apporter un apprentissage et une valorisation. C'est dommage de les en écarter.*

L'enseignant temporaire ou définitif qui n'est plus considéré comme « débutant » peut se voir confier les missions suivantes :

P177 Ces missions s'inscrivent a priori dans la charge de l'enseignant confirmé, sans préjudice de la possibilité d'utiliser une partie du NTPP ou du capital période pour l'exercice de certaines de ces missions.

- *Qu'est-ce que ça veut dire ? Pouvons-nous avoir un exemple concret ?*

Tout enseignant ayant un nombre déterminé d'années d'ancienneté accèdera au titre d'enseignant expérimenté.

- *Combien ? Certains enseignants qui ont de l'ancienneté n'ont pas forcément les compétences et les qualités requises... N'est-ce pas une erreur de tout miser sur l'expérience ?*

P180 mobiliser sous certaines conditions les enseignant-e-s en disponibilités ou en perte de charge horaire pour des fonctions telles que l'accueil des enseignant-e-s débutant-e-s, des services pour l'établissement, de la remédiation, des remplacements de courte durée, etc. ;

- *Quelles conditions ? Quels services pour l'établissement ? Et s'ils refusent ?*

Axe3

FAIRE DU PARCOURS QUALIFIANT UNE FILIERE D'EXCELLENCE, VALORISANTE POUR CHAQUE ELEVE ET PERMETTANT UNE INTEGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE REUSSIE TOUT EN RENFORÇANT SON PILOTAGE ET EN SIMPLIFIANT SON ORGANISATION

P189 Par ailleurs, les enseignants de cours techniques et pratiques retournent, de manière cyclique (3 ans, 5 ans), en entreprises pour effectuer des stages suivant des modalités à étudier permettant de perturber le moins possible l'organisation des cours.

- *Comment organiser cela ? Il s'agit de trouver des entreprises pour chacun ! Et si on n'en trouve pas ? C'est déjà parfois difficile de trouver des stages pour les élèves...*

OS3.1 REORGANISER LES PARCOURS DU QUALIFIANT

P191 le GC s'accorde sur le fait qu'au sein de la filière qualifiante, la distinction entre les formes (qualifiantes) dites techniques et professionnelles soit supprimée.

- *Ces formes seront conservées en partie dans des options et/ou dans une sous-section. En fait, il serait plus juste de dire que le P se transforme en filière qualifiante et qu'une fusion G et TQ donnera naissance à la filière transition.*

P192 on peut légitimement supposer que grâce à un processus d'orientation efficient et à l'approche polytechnique qui sera développée au cours du tronc commun, l'élève, s'il n'a pas encore fermement choisi son OBG, aura au moins une certitude quant au Secteur d'enseignement dans lequel il compte poursuivre sa formation (par exemple le bois).

- *Des suppositions ne sont jamais à prendre en compte. Il faut faire un sondage large sur des dizaines d'établissements. A planifier dans le phasage !*

P194 À certains moments-clés de la scolarité et dans certaines circonstances, le Conseil de Classe délivrera un "rapport de compétences" destiné à éclairer le jeune sur ce qu'il a acquis et n'a pas acquis à ce stade et faisant des suggestions utiles pour la poursuite de la scolarité. L'intention est de responsabiliser le jeune,...

- *Quels moments-clés et dans quelles circonstances ? A la fin de chaque année ? On retrouvera un système d'examens non-certificatifs. Un des problèmes majeurs de l'éducation est que beaucoup de suggestions des CDC ne sont pas suivies (ni par les élèves, ni par les parents). En aucune manière cela va s'améliorer si on suit le Pacte.*

OS3.2 RENFORCER LE PILOTAGE DU QUALIFIANT

P199 Ainsi, les jeunes issus d'une option coiffure suivie dans une filière en alternance s'insèrent de manière plus rapide et durable que ceux ayant réalisé le cursus dans l'enseignement de plein exercice.

- *Est-ce vrai ? Sur quoi se base-t-on pour affirmer cela ?*

P201 Le GC considère que certaines options doivent être supprimées, notamment celles qui n'offrent aucune qualification précise permettant d'accéder à un emploi, même si elles sont fréquentées par un nombre important d'élèves.

- *C'est paradoxal : si ces filières sont fort fréquentées, c'est sans doute qu'elles apportent un épanouissement à des élèves. On les privera ainsi d'un chemin qui les valorisait.*

A l'écoulement d'une durée de prévis à fixer (phasing out), les OBG qui quittent le répertoire ne seront plus financées. La période de phasing out doit permettre de reclasser le personnel concerné (infra sur le reclassement du personnel affecté par les réformes).

- *Comment les reclasser ? Est-ce sûr qu'on ne les licenciera pas purement et simplement ?*

OS3.3 RENFORCER LES SYNERGIES ENSEIGNEMENT-FORMATION-EMPLOI

Axe4

AFIN D'AMELIORER LE ROLE DE L'ENSEIGNEMENT COMME SOURCE D'EMANCIPATION SOCIALE TOUT EN MISANT SUR L'EXCELLENCE POUR TOUS, FAVORISER LA MIXITE ET L'ECOLE INCLUSIVE DANS L'ENSEMBLE DU SYSTEME EDUCATIF TOUT EN DEVELOPPANT DES STRATEGIES DE LUTTE CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE, LE DECROCHAGE ET LE REDOUBLEMENT

OS4.1 REDUIRE LE REDOUBLEMENT

P214 En matière de lutte contre l'échec et le redoublement, l'importance de l'identification des difficultés d'apprentissage, de la différenciation et de la remédiation, exigent qu'une attention prioritaire y soit portée dans le cadre d'une approche stratégique, recouvrant :

- l'élaboration de stratégies pour lutter contre l'échec scolaire et le redoublement, ainsi que contre l'absentéisme et le décrochage scolaire dans le cadre des plans de pilotage/contrat d'objectif de chaque établissement ;

- *Quelles stratégies ? A-t-on pensé à consulter les écoles pour rassembler leurs idées ?
A préciser dans le phasage !*

- un dialogue renforcé avec les familles ;

- *Comment faire ?*

OS4.2 INTEGRER AU PACTE UN PLAN DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE

P224 Les rôles et missions des différents intervenants seront précisés dans le cadre des trois axes précités relatifs à la prévention, l'intervention et la compensation.

- *Il faudrait déjà apporter ces précisions pour pouvoir avoir une idée de la manière dont les acteurs de l'enseignement vont travailler.*

La prévention du décrochage associe le repérage précoce des comportements annonciateurs et la prise en charge rapide des élèves « à risque » en vue d'éviter le décrochage.

- *Comment les prendre en charge ? Quelles actions doivent être entreprises ?*

P226 la réintégration de l'élève au sein de l'école qui bénéficie de moyens d'encadrement supplémentaires à cette fin.

- *Quels moyens ? De l'argent ? Combien par élève ? Pour en faire quoi ?*

P227 Les principes relatifs aux trois axes de la lutte contre le décrochage seront définis et formalisés dans le cadre d'un Plan de lutte contre le décrochage mis en œuvre sur l'ensemble du territoire de la FWB.

- *Il aurait d'abord fallu travailler sur ce plan il y a longtemps !*

OS4.3 REpondre aux besoins spécifiques des élèves dans l'enseignement ordinaire

P232 Le GC note le consensus existant sur la volonté d'intensifier les initiatives visant à favoriser, moyennant des aménagements raisonnables, l'inclusion ou le maintien dans l'enseignement ordinaire d'élèves présentant des besoins spécifiques et à encourager l'intégration totale ou partielle d'élèves relevant de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement ordinaire, moyennant un soutien spécifique de la part des acteurs de l'enseignement spécialisé.

- *Quel consensus ? Qui fait partie de ce consensus ? De quels aménagements raisonnables parle-t-on ici ? Comment intégrer partiellement un élève de l'ens. spéc. dans l'ens. ord. ?*

L'**école inclusive** est définie comme « permettant à un élève à besoins spécifiques de poursuivre sa scolarité dans l'enseignement ordinaire moyennant la mise en place d'aménagements raisonnables d'ordre matériel, pédagogique et/ou organisationnel ».

- *Est-ce obligatoirement une bonne solution ? Sur quelles études se base-t-on pour affirmer cela ? De quels aménagements précis parle-t-on ?*

P234 Etablir une typologie précise et détaillée des aménagements raisonnables afin d'identifier les aménagements *imposables* et de les distinguer des aménagements *conseillés*, ainsi que pour distinguer les aménagements « automatiques » de ceux qui requièrent une formation et/ou un accompagnement par l'enseignement spécialisé.

- *Il aurait fallu déjà connaître cette typologie pour construire une liste des aménagements imposables.*

OS4.4 DECLOISONNER ET RECENTRER L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE

P236 Le pilotage de l'enseignement spécialisé doit être développé sur la base d'objectifs précis et permettre la collecte des données, y compris sur les dispositifs d'intégration.

- *Il aurait fallu déjà collecter ces données.*

P238 Concrètement, un objectif majeur consiste à réduire le nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé, où les élèves à ISE faible sont anormalement surreprésentés, afin qu'ils suivent leur scolarité dans l'enseignement ordinaire.

- *Cette surreprésentation n'est-elle pas cohérente ? Ne doit-on pas plutôt travailler en amont pour réduire les inégalités sociales afin de réduire les conditions qui amènent un enfant à avoir besoin d'intégrer l'ens. spéc. au lieu de l'ens. ord. ? Simplement les intégrer dans l'ens. ord. ne les aidera pas !*

vérifier le strict respect des obligations qui pèsent sur l'établissement d'enseignement ordinaire afin d'établir si l'établissement a suffisamment mis en œuvre les aménagements nécessaires et justifiés pour accompagner l'élève, et prévoir les mesures d'accompagnement et de sanctions éventuelles à l'égard de l'établissement.

- *Et si l'établissement n'est pas en mesure, structurellement parlant, de mettre en œuvre les aménagements nécessaires ? Aura-t-il une sanction ? Si oui, c'est injuste !*

P239 Associer le coordinateur du pôle territorial (infra) au processus en amont de la proposition d'orientation vers le spécialisé afin d'assurer que l'établissement bénéficie de l'accompagnement nécessaire relatif à la mise en place des aménagements raisonnables. Dans ce cadre, le processus peut également conduire à l'inscription d'un élève dans un autre établissement d'enseignement ordinaire.

- *Et si ce second établissement est trop loin pour conduire l'élève ? Et si le coordinateur est « surchargé » ? C'est une mesure qui produira des effets contre-productifs.*

L'établissement d'enseignement ordinaire doit cependant disposer d'un soutien spécifique pour la mise en place des aménagements raisonnables (tels qu'ils sont proposés ci-dessous).

- *Quels soutiens ? Financiers ? C'est encore une fois très imprécis !*

P241 l'objectif premier est que l'enseignement ordinaire soit obligé de scolariser en son sein les élèves qui présentent des troubles d'apprentissage avérés et que l'enseignement spécialisé de type 8 accueille exclusivement les élèves qui, malgré tous les moyens mis en place dans l'enseignement ordinaire, n'ont pu « évoluer » de manière significative.

- *Cette obligation est contradictoire avec la suite car soit on accueille les élèves qui présentent des troubles d'apprentissage avérés sans « porte de sortie », soit on voit si c'est possible, on procède à une évaluation et on décide d'une autre orientation. Dans ce dernier cas, il n'y a pas d'obligation !*

P242 Dans l'attente de la réforme de la formation initiale et de ses effets, tous les membres du personnel de l'enseignement ordinaire et du spécialisé seront incités à s'inscrire dans des dispositifs communs de formation relatifs aux troubles de l'apprentissage.

- *Comment seront-ils incités ? Quels dispositifs ? Comment insérer ces formations dans le phasage ?*

Il existe un très large consensus pour considérer que les élèves requérant un encadrement spécifique en raison des troubles liés à la constellation des « dys » (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dyspraxie et dysgraphie) doivent en règle générale relever de l'enseignement ordinaire, et ce afin d'éviter une orientation à tort vers l'enseignement spécialisé.

- *Qui participe à ce consensus ? Sur quelle base peut-on affirmer cela ?*

P244 Le cadre décrétable devra être revu afin de favoriser la création d'une implantation de l'enseignement spécialisé dans les établissements de l'enseignement ordinaire en assortissant cette création de conditions assurant le développement d'activités communes aux élèves des deux types d'enseignement.

- *C'est en contradiction avec la volonté d'intégrer les élèves de l'ens. spéc. dans les classes de l'ens. ord. Que vont devenir les écoles spécialisées ? Comment trouver les locaux dans les écoles déjà bondées ?*

P245 Les parents doivent par ailleurs être associés à l'ensemble des mesures envisagées ou prises pour répondre aux besoins de leurs enfants.

- *Comment les associer ? C'est tellement important et ça solutionnerait pourtant la majorité des problèmes des élèves !*

OS4.5 REFORMER LES CPMS

OS4.6 SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES ECOLES A FORT ECART DE PERFORMANCE

P263 Le GC note l'importance du soutien et de l'accompagnement dont les établissements doivent pouvoir bénéficier et qui doit trouver à s'articuler au dispositif de nouveau pilotage et au dispositif de contractualisation.

- *Sous quelles formes le soutien et l'accompagnement vont-ils être apportés aux établissements ?*

OS4.7 REFORMER L'ENCADREMENT DIFFERENCIE

OS4.8 PROMOUVOIR LA MIXITE SOCIALE

P269 Au-delà de ces évolutions systémiques, des approches locales doivent être favorisées au niveau des zones et des établissements scolaires.

Dans la perspective d'améliorer la mixité sociale au sein des écoles, le GC confirme l'intérêt d'une approche pragmatique et *bottom up*, partant du niveau local, responsabilisant les acteurs de l'école,

- *Que signifient les termes « bottom up » ? Comment faire concrètement ? Quelles mesures vont devoir être prises par les établissements ?*

OS4.9 S'ASSURER DE LA MAITRISE DE LA LANGUE DE L'APPRENTISSAGE PAR TOUS LES ELEVES

P273 **Les interventions qui visent, dès l'enseignement maternel, à réduire les inégalités constatées dans les acquis langagiers en fonction de l'origine sociale et culturelle doivent être privilégiées.**

- *Quelles interventions ? Sait-on de quoi on parle ?*

OS4.10 LUTTER CONTRE LES INEGALITES LIEES AU GENRE

P275 les acteurs de l'école transmettent encore souvent, et involontairement, des stéréotypes qui contribuent à une perpétuation des inégalités de genre vis-à-vis des deux sexes; et sont souvent mal outillés pour réagir à ces situations.

- *Quelles incroyables généralités est faite ici !! Ç'en est presque insultant ! Ne peut-on être plus précis ?*

Axe5

ASSURER A CHAQUE ENFANT UNE PLACE DANS UNE ECOLE DE QUALITE, ET FAIRE EVOLUER L'ORGANISATION SCOLAIRE AFIN DE RENDRE L'ECOLE PLUS ACCESSIBLE, PLUS OUVERTE SUR SON ENVIRONNEMENT ET MIEUX ADAPTEE AUX CONDITIONS DU BIEN-ETRE DE L'ENFANT

P279 **Une gratuité complète** de l'école, à assurer progressivement, afin que les facteurs socio-économiques – qui ont aussi toujours une dimension symbolique - ne préjudicient plus le rapport des familles à l'école ;

- *C'est un objectif ambitieux qu'il ne faut prendre à la légère ! L'annoncer c'est s'engager ! Comment trouver l'argent nécessaire ?*

OS5.1 ASSURER DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES DE QUANTITE ET QUALITE SUFFISANTES POUR TOUS LES ELEVES

P281 **Aménager les espaces scolaires** : Sanitaires : 5 kEUR/établissement pour 100 établissements par an

- *La somme n'est pas suffisante pour réaliser des travaux d'envergure. C'est tout juste des petits travaux que les budgets des établissements peuvent prendre en charge. Les établissements qui n'ont pas besoin de cet argent pour les sanitaires vont le garder pour autre chose... Il faut une enveloppe à part à laquelle les écoles font appel quand elles en ont besoin.*

OS5.2 DEVELOPPER LA QUALITE DE VIE A L'ECOLE

P284 Par ailleurs, le GC s'accorde sur la possibilité d'offrir aux élèves de l'enseignement secondaire de bénéficier de programmes d'arrêt du tabac / du cannabis (accompagnement médical et psychologique) pendant le temps scolaire. A cet égard, un cadre de partenariat devrait être fixé entre le monde scolaire et les institutions spécialisées dans cette prise en charge.

- *Qui va se charger de ces programmes ? Avec quels moyens ? Les accords avec les institutions spécialisées dans ces domaines doivent être annoncés. Il faut l'intégrer dans le phasage !*

P285 Développer un programme à destination des élèves du secondaire en vue de leur permettre d'initier eux-mêmes des actions de prévention de la violence Cette proposition pourrait être mise en œuvre avec un partenariat officiel entre les services de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse, *Yapaka* et l'enseignement.

- *Il faut intégrer ce partenariat dans le phasage. Comment un « programme » peut permettre aux élèves du secondaire d'initier des initiatives de prévention de la violence ? Personne n'a de baguette magique !*

P286 **Lutter contre le harcèlement et la violence scolaire**- Ceci résulte dans un budget en rythme de croisière égal à 0,1 mEUR

- *C'est tellement peu au vu des 2791 établissements (maternel, primaire, secondaire ordinaire et spécialisé, CEFA listés dans l'annuaire sur le site enseignement.be) ! $100000/2791 = 35,93\text{€}$ par école ! Sachant qu'un élève sur trois est victime de harcèlement², c'est peu !*

OS5.3 ADAPTER LES RYTHMES SCOLAIRES

P289 - Allonger la journée scolaire d'1h ou 1h30 pour y intégrer une large part des travaux à domicile et des activités extra-scolaires ;

- *Il faut une large consultation dans la population. Quelles activités ? Comment les organiser ? Avec quels budgets ? Obligera-t-on tous les élèves à participer à des animations que certains refuseraient par manque d'affinité ?*

P290 Pour tous les niveaux et types confondus, répartir l'année en périodes de sept semaines de cours suivies chaque fois de deux semaines de congés et adapter en conséquence les vacances d'été, en privilégiant le principe des semaines complètes.

- *Une étude de faisabilité est à attendre pour savoir si... c'est faisable ! Ne peut-on pas faire une consultation auprès de la population aussi ?*

OS5.4 ATTEINDRE PROGRESSIVEMENT LA GRATUITE

P292 les frais considérés comme « facultatifs » dans la réglementation actuelle doivent être supprimés pour ne garder que les frais « autorisés » et les frais « interdits » ;

- *Comment déterminer le caractère facultatif de frais ? Sous quels critères ? Comment garantir l'impartialité de la personne (qui ?) responsable de cette décision ?*

en toutes hypothèses, des plafonds doivent être fixés pour les voyages et les sorties scolaires en attendant la gratuité ; de même, en attendant la gratuité totale, l'utilité et le coût du matériel scolaire et des stages devront être objectivées ;

- *Jusqu'à quelle somme ces plafonds iront-ils ? Sous quels critères se fera cette objectivation ?*

P293 Renforcer la gratuité - Ceci résulte dans un budget en rythme de croisière égal à 10 mEUR

- *D'où sort ce budget ?*

OS5.5 RENFORCER LA DEMOCRATIE SCOLAIRE

P295 **Des espaces-temps** : Faire vivre la démocratie implique des lieux et du temps intégrés au fonctionnement « ordinaire » de l'école.

- *Quels espaces-temps ? Ne peut-on être plus précis et avoir des exemples ?*

² **BOCART STÉPHANIE** Publié le lundi 17 février 2014 à 17h35 - Mis à jour le mardi 25 février 2014 à 17h07
<http://www.lalibre.be/actu/belgique/le-harcelement-a-l-ecole-touche-un-eleve-sur-trois-53023a6c3570c3993168f465>